

G'ARCHES
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 24 Rue Arago
25300 PONTARLIER
SIREN 449 870 260 RCS BESANCON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 3 050,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 050,16 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte "autres réserves"	46 949,84 euros
Le solde	50 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés	50 000,00euros
Soit 62,50 euros par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES	DIVIDENDES NON ELIGIBLES
31/12/2021	50 000 €	50 000 €	/
31/12/2022	50 000 €	50 000 €	/
31/12/2023	50 000 €	50 000 €	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

BESANÇON

6, rue de Franche-Comté
25480 ECOLE VALENTIN
Tel : 03 81 48 55 55
secretariat@procompta.com



GRAY

22, avenue Carnot
70100 GRAY
Tel : 03 84 65 13 12
gray@procompta.com



PONTARLIER

13, rue Arthur Bourdin
Le carré d'affaire BP 295
25304 PONTARLIER Cedex
Tel : 03 81 46 43 06
pontarlier@procompta.com



VESOUL

5, rue de Praley
70000 VESOUL
Tel : 03 84 75 65 98
vesoul@procompta.com



MORTEAU

3, Chemin Des Pierres
25500 MORTEAU
Tel : 03 81 67 63 63
morteau@procompta.com



MAICHE

16, avenue Maréchal Leclerc
25120 MAICHE
Tel : 03 81 43 40 45
maiche@procompta.com



CHAMPAGNOLE

13, rue Clémenceau
39300 CHAMPAGNOLE
Tel : 03 84 51 36 97
champagnole@procompta.com

G'ARCHES

24 RUE ARAGO

25300 PONTARLIER

Exercice clos le : 31 décembre 2024

APE : 6420Z

SIRET : 44987026000022

certifiées conformes à l'original

Signé par Philippe Gille
Le 31/07/2025

ID: tx_D20Aar2Vwoy5

Signed with
Universign

Annexe comptable

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 2 913 643.14 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 3 050.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/02/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	3 à 20 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Matériels de bureau	3 à 8 ans
- Mobiliers	3 à 8 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Désignation de l'entreprise : <u>G'ARCHES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>24 RUE ARAGO 25300 PONTARLIER</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>						
Numéro SIRET* <u>44987026000022</u>		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 419			
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	122 347	7 347	115 000	
		Constructions	AP	AQ	300 000	206 214	93 786	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	689		688	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	512 680	396 455	116 225	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	1 599	999	600
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	1 832 872		1 832 872	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	29 705		29 705	
TOTAL (II)		BJ	BK	2 805 311	616 434	2 188 877		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens		BN	BO				
	En cours de production de services		BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
	Marchandises		BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	588		588	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	122 453		122 453	
		Autres créances (3)	BZ	CA	532 251		532 251	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	47 397		47 397		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	22 077		22 077		
	TOTAL (III)		CJ	CK	724 766		724 766	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 530 078	616 434	2 913 643		
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		G'ARCHES		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500 000.....)			DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	1 876 506		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 050		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	2 429 556		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	317 173		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	42 390		
	Dettes fiscales et sociales			DY	122 871		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	1 654		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	484 087			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL (V)			EE				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 913 643			
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Ecart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	354 455		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	84 291		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : G'ARCHES										Néant ☐ *									
Exercice N																			
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">France</td> <td colspan="2">Exportations et livraisons intracommunautaires</td> <td colspan="2">Total</td> </tr> </table>												France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	FB	FC													
	Production vendue {	biens *	FD	FE	FF														
		services *	FG	FH	FI	774 280													
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	FK	FL	774 280												
	Production stockée *					FM													
	Production immobilisée *					FN													
	Subventions d'exploitation					FO	7 000												
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	22 415												
	Autres Produits (1) (11)					FQ	13												
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	803 708												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS												
	Variation de stocks (marchandises) *						FT												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU												
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV												
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	245 845											
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	15 494											
	Salaires et traitements *						FY	390 929											
	Charges sociales (10)						FZ	56 257											
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *				GA	77 983											
			- dotations aux provisions				GB												
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC											
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD											
	Autres charges (12)						GE	5											
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	786 512											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 196												
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	5 935											
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI												
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ												
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK												
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	39 594											
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM												
	Différences positives de change						GN												
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO												
	Total des produits financiers (V)						GP	39 594											
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ												
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	13 345											
	Différences négatives de change						GS												
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT												
	Total des charges financières (VI)						GU	13 345											
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 249												
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	49 381												

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>G'ARCHES</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	5 428	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	45 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	50 428	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	43 786	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	52 973	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	96 758	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-46 331	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	899 666	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	896 615	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	3 050	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG	5 428	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IH	3 786	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								IJ		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								IK		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								HX		
	(9)	Dont transfert de charges								RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				{ dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	{		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								RD		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A1	22 415	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives		A6	Obligatoires		A9			
				dont cotisations facultatives Madelin		A7						
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	POUR SOLDE AVANCE REST HAUT-DO										40 000	
	Cession 2182100000-6-LAND ROVER EVOQUE										17 973	
ECH PRET DONATION PARTS VNC IMMOB FINANCIERES CEDEES										35 000		
EVI FRANCK 4 X 4 EVI FRANCK 4 X 4											5 000	
EVI NEW KEV FACTORY SARL EVI NEW KEV FACTORY SARL											5 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	
MUTUELLE APGIS 2022 - APGIS RE MUTUELLE APGIS 2022 - APGIS RE										2 330		
IMPOTS CFE 2022										701		
IMPOTS CFE 2023										755		
POUR SOLDE FACT PHARMACIE NON											10	
POUR SOLDE MUTUELLE 2023 NON R											4 728	